

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le trente juin deux mil dix sept, à dix huit heures quarante cinq minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Céline MAHIEU, Pierre AVALLART, Caroline TROTABAS, Jean-Pierre MARTIN, Marie-Françoise ORHON, Jacky LEBANNIER, Benoît VERGER, Patrick MOURIN, Céline HAMONNIERE, Lionel ALLINANT, Colombe PAPIN.

Absents excusés : Vanessa COCQUET, Emmanuel ROCHETEAU, Betty VANHOUTTE

Secrétaire de séance : Benoît VERGER

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion 27 avril 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MESLAY-GREZ : DEMANDE SUBVENTION CONSTRUCTION DES VESTIAIRES A LA SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de vestiaires à la salle de sports ; la salle actuelle n'ayant aucune annexe ; le projet prévoit la construction de vestiaires et salle accueil qui répondra à l'attente des clubs sportifs.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Travaux	273.700,00€	-Etat DETR	78.000,00€
Honoraires architecte		-Région	45.000,00€
Et bureaux d'études	42.000,00€	-Réserve parlementaire	5.000,00€
Divers et imprévus	14.000,00€	-Fonds concours CCPMG 2013-2015	25.500,00€
		2017-2020	25.000,00€
		-Autofinancement	151.200,00€
TOTAL	329.700,00€	TOTAL	329.700,00€

Vu le Règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020, afin de contribuer au financement de ces ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de Concours 2017 - 2020 à hauteur de 25.000,00 €.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'approuver l'opération " Construction vestiaires salle de sports ", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

- de solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 25.000,00€ s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017 - 2020,
- d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la communauté de communes du pays de Meslay Grez propose aux communes des chantiers Argent de Poche pour les jeunes de 16 à 18 ans pendant les congés scolaires, moyennant une indemnisation de 5,00€ basée sur 3h soit 15€ par jour. Les missions confiées se rapportent essentiellement à l'entretien des espaces verts, le fleurissement, l'entretien du matériel et des bâtiments, d'autres tâches pouvant être proposées selon les périodes.

L'encadrement est assuré par le personnel communal ou des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ce dispositif
- autorise le Maire ou en cas d'empêchement, Mr Pierre AVALLART, 1^{er} adjoint, à signer chaque année les contrats entre les jeunes et la collectivité

BROCHURE CENTENAIRE GUERRE 14/18

Suite à l'exposition du centenaire de la guerre 14-18, Mr Gérard Guyard ,Mr Alain Sagon et d'autres personnes qui se sont investies pour organiser cette exposition, ont élaboré un livret.

Il est prévu l'édition de 200 livrets.

Il est proposé aux 4 communes partenaires de cette exposition d'acheter cet ouvrage

La prise en charge pour la commune de Bouère serait d'environ 550€.

Par ailleurs, il convient de prévoir le remboursement de frais 55€ environ avancés par Mr Gérard Guyard (ramettes de papier et cartouches d'encre).

PLANNING POT D'ACCUEIL VILLAGE VACANCES

Comme chaque année, la commune offre un pot d'accueil en juillet et août le samedi à 18h00 aux vacanciers du village vacances. L'accueil est assuré par les membres du Conseil municipal

Le planning est élaboré avec les élus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Subventions 2017

Céline MAHIEU, adjointe, rappelle que la commission culture-vie associative- communication a étudié les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2017. Dans leur requête, les Amis Réunis (boule de fort) signalent d'importants travaux à réaliser : réfection piste, plafond, charpente, couverture et sollicitent 10.000€ auprès de la commune.

Après discussion, soulignant le caractère exceptionnel de cette demande, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer 3.000€ à l'association les Amis Réunis, au vu des factures acquittées des travaux.

L'attribution des subventions 2017 est répartie comme suit :

Association ou organismes	montant
Amicale Anciens AFN et autres conflits	200,00
Bouère Sports Loisirs section basket	300,00
Familles Rurales Bouère-Grez	200,00
Groupement communal défense contre nuisibles	300,00
Prévention routière	50,00
Boule de fort	3 000,00
Réserve	950,00
Crédits budgétaires	5 000,00

RETOUR TOTAL DE BIENS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE LECTURE à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

Lors du transfert de la compétence lecture au 1er janvier 2009, les communes concernées ont mis à disposition à titre gratuit, de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez le bâtiment « bibliothèque », le mobilier, le matériel et l'ensemble des documents présents dans le dit bâtiment à la date du transfert.

Afin de faciliter la gestion de l'actif des documents, il est proposé d'établir un procès-verbal de mise à disposition en retour total pour l'ensemble des documents restants mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez tel que présentés ci-dessous au 01/01/2017.

Dans un 2ème temps, il est proposé que les communes cèdent à titre gratuit ces mêmes documents qui deviendront propriété de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Vu la convention de transfert de la compétence lecture du 8 décembre 2009 entre la commune de Bouère (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Considérant la mise à disposition en retour total pour l'ensemble des documents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, il convient d'établir le procès-verbal pour les biens suivants :

Actif Bouère				
Désignation du bien	Livres Bibliothèque			
N° inventaire	181	203	218	TOTAL
VNC au 31/12/16	1 629,27 €	2 713,61 €	6 627,21 €	10 970,09 €
Cumul amorti au 31/12/16	- €	- €	- €	- €
Compte	2188			

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE le procès-verbal de retour total des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence Lecture au 01/01/2017 tel que présenté ci-dessus,

VALIDE la cession à titre gratuit des documents de la bibliothèque au profit de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal.

BOULANGERIE- location gérance

Monsieur le Maire rappelle que selon délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2017, suivi d'un acte reçu par Me Alain GUEDON, notaire associé à BALLEE (53340) VAL DU MAINE, le 8 juin 2017, la commune a acheté le fonds de commerce boulangerie-pâtisserie sis à BOUERE, 7 ter rue des Sencies.

Mr Matthieu CHAILLOU serait intéressé pour souscrire au nom de l'EURL JBM, un contrat de location gérance sur 7 ans pour une redevance mensuelle de 1.531,46€ H.T

Considérant l'intérêt local de sauvegarder le commerce de boulangerie pâtisserie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat de location gérance établi sur 7 ans à compter du 12 juin 2017
- Fixe le montant de la redevance H .T. mensuelle à 1.531,46 € à compter du 1^{er} août 2017. Ladite redevance est stipulée payable mensuellement, à terme échu, le dernier jour de chaque mois.
- Précise qu'il y a lieu de supprimer purement et simplement l'option d'achat au 1^{er} juin 2018 consentie au terme de la délibération du 27 avril 2017,
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement Mme Caroline TROTABAS, adjointe, à signer le contrat de location gérance avec l'EURL JBM et tout document concernant cette transaction et à accomplir toutes les démarches tendant à l'aboutissement de ce dossier
- Autorise le Maire à passer toutes les écritures comptables inhérentes à cette affaire.

Dépôts sauvages espace propreté

Déplorant à nouveau les incivilités de certains usagers qui ne respectent pas les consignes portées sur le règlement de collecte des déchets ménagers, après en avoir délibéré,

Vu les article R632.1 et 131-13 du code pénal.

Vu le règlement de collecte des déchets ménagers établi par la communauté de communes du pays de Meslay-Grez

Considérant la nécessité de réglementer tant dans un souci de propreté et d'hygiène publique que de sécurité des usagers de la voie publique.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2017, un forfait de 150€ à titre de frais de nettoyage du site

Cette somme sera facturée à toute personne ayant fait, de façon illicite, des dépôts au sol.

Pose d'une caméra « factice » ??